

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

[Adresse 2]

[Localité 1]

Chambre 3-2

N° RG 24/03891 - N° Portalis DBVB-V-B7I-BMZFS

Ordonnance n° 2024/M86

M. [T] [K] Pris en sa qualité d'héritier de [B] Monsieur [F] [H] [K] dirigeant de la société E.M.E.T.P

Représentant : Me Anna ROSSO ROIG, avocat au barreau de MARSEILLE

Appelant

S.E.L.A.R.L. ANASTA ANCIENNEMENT [W] ET ASSOCIES Prise en la personne de Me [J] [W] Es qualité de « Liquidateur de biens » de la liquidation de biens de « [B] Monsieur [F] [H] [K] »

Intimée

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE DE JONCTION

Nous, Gwenael KEROMES, présidente de la Chambre 3-2, assistée de Chantal DESSI, greffière .

Vu la demande présentée,

Vu les articles 367, 368 et 783 du code de procédure civile,

Ordonnons la jonction des instances suivantes : N° RG 24/03891 joint au N° RG 24/03892

L'affaire sera suivie sous le seul et unique N° RG 24/03892.

Fait à [Localité 3], le 19/04/2024

La greffière La Présidente,

Copie délivrée aux avocats des parties le : 19/04/2024

La greffière